



## Gagnez du temps grâce à la nouvelle formule Régime d'indemnités pour perte de salaire

Bonne nouvelle ! Si vos clients transforment une police d'assurance invalidité en vigueur en un Régime d'indemnités pour perte de salaire (RIPS), nous avons facilité le processus grâce à une formule simplifiée. Cela facilitera comment vos clients font affaire avec nous.

La [proposition pour l'ajout d'une police d'assurance invalidité en vigueur à un Régime d'indemnités pour perte de salaire](#) aidera à répondre plus rapidement aux besoins de votre petite entreprise cliente au lieu d'utiliser plusieurs autres formules.

### Ce que vous devez savoir

- Cette nouvelle formule permet à vos clients d'augmenter le montant de leur couverture s'ils détiennent l'option d'assurance additionnelle Revenu futur (OAARF) sur leur police d'assurance au moment de la transformation en RIPS imposable.
  - Consultez la [FAQ](#) pour en savoir plus sur la composante OAARF de cette proposition.
- Utilisez cette formule plutôt que les formules de modification de police et de remise en vigueur de police pour aider un client à passer à un RIPS.

Vous trouverez [cette formule](#) dans le [Centre des ressources de vente](#) > Assurance à prestations du vivant > Protection du revenu en cas d'invalidité > Régime d'indemnités pour perte de salaire > Principaux formulaires.

### Qu'est-ce qu'un RIPS ?

Le RIPS est une option de rechange à l'assurance invalidité collective qui plaît souvent aux petites entreprises. L'employeur est titulaire de la police et paie les primes (déductibles d'impôt), tandis que les employés reçoivent des prestations imposables, ce qui permet d'accorder des limites de couverture plus élevées que celles des régimes non imposables.

### Des questions ?

Veillez communiquer avec votre bureau régional de RBC Assurances® au 1 866 235-4332.